

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES : LA PAROLE AUX USAGERS !

La MDPH installe son premier comité d'usagers le 23 septembre 2022.



Le comité des usagers et les représentants de la MDPH

Annoncée en juin dernier, la création du comité d'usagers de la MDPH devient réalité à partir du **23 septembre 2022** en présence des représentants de chaque service de la MDPH et de Mme Anne Maricot, Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Aisne, en charge de l'Autonomie du Grand âge et du Handicap.

Sélectionné selon différents critères de représentativité après un appel à candidatures, le comité d'usagers est composé de **30 personnes**. Ces usagers sont eux-mêmes des personnes en situation de handicap bénéficiant directement des services de la MDPH mais aussi des parents ou des aidants.

La MDPH de l'Aisne est dans le **top 8 des MDPH de France** en matière de consultation de ses usagers. La dernière enquête annuelle de satisfaction a d'ailleurs rassemblé plus de 2 000 réponses. Le comité des usagers va permettre d'aller encore plus loin dans cette démarche de consultation et d'évaluation de ses services.

Ce comité pourra aborder diverses problématiques telles que :

- Remplir un dossier MDPH
- Faire sa demande en ligne
- L'accès aux droits et à l'information
- L'accueil des personnes en situation de handicap
- La mise en œuvre des orientations prononcées par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

La mise en place du comité d'usagers vise un **double objectif, à la fois consultatif et informatif**. À travers des rencontres régulières, il va tout d'abord favoriser le recueil des expériences et avis des personnes directement concernées par les services de la MDPH.

Ce comité va aussi permettre à la MDPH d'informer en direct ses usagers sur les évolutions des droits et des services dont ils peuvent bénéficier. Le comité pourra ainsi participer à la **démarche d'amélioration du fonctionnement et des services rendus aux usagers**.

Le comité vient en complément des associations représentatives des usagers dont la présence est déjà prévue dans les instances de la MDPH.

Il permet aux personnes directement concernées d'être informées, de s'exprimer, d'être écoutées et de faire des propositions pour améliorer les services proposés avec les professionnels de la MDPH.

« On sent une attente très forte de la part des usagers lors de ce premier comité » déclare **Mme Anne Maricot, Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Aisne, en charge de l'Autonomie du Grand âge et du Handicap**, « Je suis ravie de la qualité de ces premiers échanges, c'est un atout supplémentaire qui va permettre de refléter les pratiques de la MDPH et de les améliorer ».

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un guichet unique auprès duquel toute personne en situation de handicap vivant dans le département peut effectuer l'ensemble de ses démarches. La MDPH exerce, dans chaque département, une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

Dans le département de l'Aisne, près de **50 000 personnes** ont un droit ouvert à la MDPH soit presque 10% de la population axonaise. **12 298 dossiers de demandes ont été reçus et 43 987 décisions et avis ont été rendus par la CDAPH en 2021.**

Maison départementale des personnes handicapées de l'Aisne
28 rue Fernand Christ
02000 LAON
Tél. 03 23 24 89 89
mdph@aisne.fr